

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026)

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie avec un remboursement du Capital à l'échéance⁽¹⁾



Commercialisé
du 8 janvier au
27 mars 2026 17h00

(sauf clôture par
anticipation ou retrait au
gré de l'Emetteur et sans
préavis)



LES INFOS CLÉS :

Ce placement est une alternative à un investissement dynamique de type “taux”

- ▶ **Eligibilité :** LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) est éligible à l'assurance vie et au plan d'épargne retraite assurance
- ▶ **Capital, gains/pertes ou rendements :** L'expression “**Capital**” utilisée dans ce document désigne la **Valeur Nominale** du titre. Le Capital, les gains ou pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie, hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.
- ▶ **Sous-Jacent :** La performance du Titre est liée au Taux de l'Échéance Constante à 10 ans (le « taux TEC 10 »). Il s'agit d'un indicateur quotidien des rendements des emprunts d'État français correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor français théorique dont la durée serait de 10 ans. Il permet d'estimer le coût auquel l'Etat français peut emprunter de l'argent sur les marchés financiers pour une période de 10 ans. Il est calculé par la Banque de France et publié quotidiennement par l'Agence France Trésor. Vous pouvez retrouver le détail des informations sur ce sous-jacent en page 3.
- ▶ **Durée de placement recommandée :** ce placement a une durée de 8 ans (sauf en cas de remboursement anticipé automatique à 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 ans en fonction de l'évolution du taux TEC 10). Vous devez donc disposer d'un horizon de placement de 8 ans. Pour bénéficier de la formule, vous devez avoir souscrit entre le 8 janvier et le 27 mars 2026 (la « Période de Souscription ») et avoir conservé vos titres jusqu'à l'échéance. Si vous souhaitez vendre avant l'échéance (ou en cas d'arbitrage ou de dénouement par décès), il existe un risque de perte en capital non mesurable *a priori* : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette vente⁽²⁾.

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) (« Le Titre »), est un titre de créance émis par LCL Emissions (« L'Emetteur »), véhicule d'émission dédié de droit français. Le Crédit Lyonnais (LCL) (« Le Garant ») offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule. **Le Titre est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur (LCL Emissions), et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant LCL. Il est fortement recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance.** L'Emetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica et les autres assureurs du groupe ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Un montant supérieur ou égal à 5% du montant nominal total des Titres de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) en circulation sera employé pour financer ou refinancer des Actifs Durables Eligibles (tels que définis page 2).

Ce produit ne constitue pas une Obligation Verte.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

⁽¹⁾ Remboursement de l'intégralité du Capital à l'échéance. Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le Capital, les gains/pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Le prix de revente du Titre avant la Date d'Échéance inclut une indemnité d'engagement de rachat de l'Agent Placeur (Amundi Finance) équivalente à 1% de la Valeur Nominale.

Veuillez-vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

EN BREF

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) est un placement d'une durée maximum de 8 ans, lié au Taux de l'Échéance Constante à 10 ans (« taux TEC 10 »). Il peut faire l'objet d'un Remboursement Anticipé Automatique à 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 ans en fonction de l'évolution du taux TEC 10. Ce placement présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾. Vous bénéficiez d'un remboursement de l'intégralité du Capital à l'échéance⁽¹⁾. Les gains annoncés sont des gains fixes (préterminés).

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Aux Dates de Constatation Annuelle⁽²⁾ à 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 ans

- ▶ **Si le taux TEC 10 est supérieur à 3,60%,** la formule se poursuivra pour une année supplémentaire.
- ▶ **Si le taux TEC 10 est inférieur ou égal à 3,60%,** le produit s'arrête automatiquement (Remboursement Anticipé Automatique) et vous percevez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe préterminé de 7,80%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées :
 - ▶ soit 15,60%⁽¹⁾ à 2 ans (soit un TRAB* de 7,52%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 23,40%⁽¹⁾ à 3 ans (soit un TRAB* de 7,25%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 31,20%⁽¹⁾ à 4 ans (soit un TRAB* de 7,01%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 39,00%⁽¹⁾ à 5 ans (soit un TRAB* de 6,81%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 46,80%⁽¹⁾ à 6 ans (soit un TRAB* de 6,61%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 54,60%⁽¹⁾ à 7 ans (soit un TRAB* de 6,42%⁽¹⁾).

Sinon à la Date de Constatation finale⁽²⁾ des 8 ans

- ▶ **Si le taux TEC 10 est supérieur à 3,60%,** vous retrouverez le Capital⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾).
- ▶ **Si le taux TEC 10 est inférieur ou égal à 3,60%,** vous retrouverez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe préterminé de 7,80%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées, soit 62,40%⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 6,25%⁽¹⁾).

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'investissement durable du groupe Amundi auquel appartient l'Emetteur, l'Emetteur consent à ce que soit employé, un montant supérieur ou égal à 5% (le « Degré SI ») du montant nominal total des Titres LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) en circulation pour financer ou refinancer, au sein d'un portefeuille d'actifs (« Amundi Portefeuille Durable ») des investissements sélectionnés par Amundi (les « Actifs Durables Eligibles ») contribuant à un objectif environnemental ou à un objectif social pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (dits « Investissements Durables » au sens du règlement (UE) 2019/2088, dit « Règlement SFDR »).

Les critères de détermination des Actifs Durables Eligibles constituant Amundi Portefeuille Durable, les procédures et dispositifs destinés à assurer le suivi de la politique d'investissement durable du groupe Amundi sont décrits dans le « Guide de l'investissement durable pour les titres de créance » qui est disponible sur <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Veuillez vous référer aux caractéristiques générales en page 9 pour le détail des dates.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 21 avril 2026 à la date d'échéance concernée.

PRÉSENTATION DU TAUX TEC 10

Créé en mars 1996, le Taux de l'Échéance Constante à 10 ans (CNO-TEC 10) ou « taux TEC 10 » correspond au taux de rendement d'une obligation d'Etat français (Obligations Assimilables du Trésor « OAT ») théorique de maturité exactement égale à 10 ans. Le taux TEC 10 est un taux calculé quotidiennement.

La France, comme d'autres États, emprunte régulièrement de l'argent sur des périodes allant du très court terme (plusieurs semaines) au très long terme (au-delà de 30 ans). Chacun de ces emprunts a un coût, il s'agit de son taux.

Le taux TEC 10 représente le taux auquel la France peut emprunter pour une période exacte de 10 ans, il correspond au taux de rendement actuariel d'une Obligation Assimilable du Trésor fictive d'échéance exactement égale à 10 ans.

Ce taux est obtenu par interpolation linéaire entre les taux de rendement actuariels annuels des 2 Obligations Assimilables du Trésor qui encadrent au plus proche la maturité de 10 années théorique.

Le Taux TEC 10 est calculé par la Banque de France et publié chaque jour par l'Agence France Trésor.

Des informations détaillées sur le sous-jacent et la méthodologie sont disponibles sur le site de la Banque de France (<https://www.banque-france.fr>) et sur le site de l'Agence France Trésor (L'OAT TEC 10 | <https://www.aft.gouv.fr/fr>).

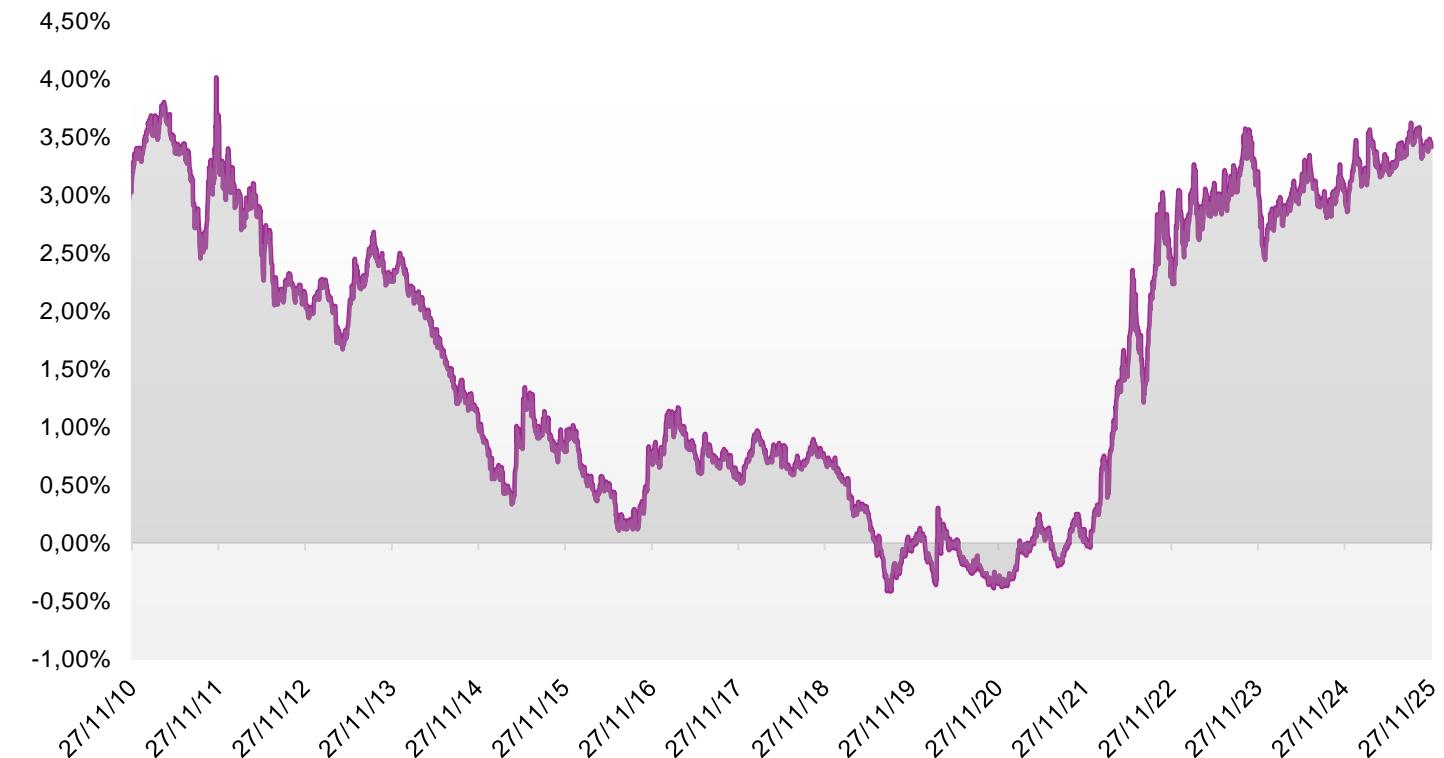
La valeur quotidienne du taux TEC 10 est consultable ici : <https://www.aft.gouv.fr/fr/tec-10-du-jour>

ÉVOLUTION DU TAUX TEC 10

Les niveaux passés ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas des indicateurs fiables des niveaux futurs. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Valeurs quotidiennes

— Evolution historique du Taux TEC 10



Source: Banque de France au 27 novembre 2025.

ILLUSTRATION DU MECANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées ci-dessous sont fictives et destinées uniquement à illustrer le mécanisme de remboursement du produit à échéance des 8 ans, ou en cas de Remboursement Anticipé Automatique. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les simulations hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et de défaut, de liquidation ou mise en résolution du garant LCL, le remboursement sera inférieur à la formule illustrée par ces exemples (risque de perte de l'intégralité du Capital⁽¹⁾).

Exemple défavorable :

Le taux TEC 10 est strictement supérieur à 3,60% à chaque Date de Constatation Annuelle et à la Date de Constatation Finale

Année	Valeur du TEC 10	Montant du remboursement
1	-	-
2	3,80%	-
3	3,65%	-
4	4,10%	-
5	4,20%	-
6	4,30%	-
7	3,90%	-
8	3,75%	100%(1)

- De l'année 2 à l'année 7, le taux TEC 10 est strictement supérieur à 3,60% : le produit n'est pas remboursé par anticipation. Le produit se poursuit pour une année supplémentaire.
- **A l'échéance des 8 ans**, le taux TEC 10 est égal à 3,75% et est ainsi supérieur à 3,60%, vous recevez l'intégralité du Capital⁽¹⁾ soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾.

Exemple médian :

Le taux TEC 10 est supérieur à 3,60% à chaque Date de Constatation Annuelle et inférieur ou égal à 3,60% à la Date de Constatation Finale

Année	Valeur du TEC 10	Montant du remboursement
1	-	-
2	3,80%	-
3	3,65%	-
4	4,10%	-
5	4,20%	-
6	4,30%	-
7	3,90%	-
8	3,55%	162,40%(1)

- De l'année 2 à l'année 7, le taux TEC 10 est strictement supérieur à 3,60% : le produit n'est pas remboursé par anticipation. Le produit se poursuit pour une année supplémentaire.
- **A l'échéance des 8 ans**, le taux TEC 10 est égal à 3,55% et est ainsi inférieur ou égal à 3,60%, vous recevez l'intégralité du Capital⁽¹⁾ majoré d'un gain fixe de 62,40%⁽¹⁾ soit un TRAB* de 6,25%⁽¹⁾.

Exemple favorable :

Le taux TEC 10 est inférieur ou égal à 3,60% à la première Date de Constatation Annuelle

Année	Valeur du TEC 10	Montant du remboursement
1	-	-
2	3,60%	115,60%(1)
3		
4		
5		
6		
7		
8		

- **A 2 ans**, le taux TEC 10 est égal à 3,60%.
- **Le produit s'arrête automatiquement** (Remboursement Anticipé Automatique).
- Vous recevez l'intégralité du Capital⁽¹⁾ majoré d'un gain fixe de 15,60%⁽¹⁾, soit un TRAB* de 7,52%⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 21 avril 2026 à la date d'échéance concernée.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LCL AMPLITUDE TEC 10 (JANV 2026) DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION PREDICA ?

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multisupports et ne comportent pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site www.predica.com.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) sont effectués sur la base du prix de souscription précisé dans la partie « caractéristiques générales » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut, de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant de la formule.

En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie. En cas de rachat partiel ou total du contrat, d'arbitrage avant l'échéance de la formule, ou de décès, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique.

A partir du 23 avril 2026, LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de janvier, début de la Période de Souscription : le prix coté pourra être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat. En cas d'exercice par l'émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1% et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario (aux Dates de Remboursement)	Taux de rendement annuel brut*	Taux de rendement annuel net
Le 21/04/2028, si le niveau de l'Indice le 03/04/2028 est inférieur ou égal à 3,60%.	7,52%	6,44%
Le 23/04/2029, si le niveau de l'Indice le 05/04/2029 est inférieur ou égal à 3,60%.	7,25%	6,17%
Le 23/04/2030, si le niveau de l'Indice le 03/04/2030 est inférieur ou égal à 3,60%.	7,01%	5,94%
Le 21/04/2031, si le niveau de l'Indice le 01/04/2031 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,81%	5,74%
Le 21/04/2032, si le niveau de l'Indice le 05/04/2032 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,61%	5,54%
Le 21/04/2033, si le niveau de l'Indice le 01/04/2033 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,42%	5,36%
Le 21/04/2034, si le niveau de l'Indice le 03/04/2034 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,25%	5,19%
Le 21/04/2034, si le niveau de l'Indice le 03/04/2034 est supérieur à 3,60%.	0,00%	-1,00%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales ou de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 21 avril 2026 à la date d'échéance concernée.

QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DE LCL AMPLITUDE TEC 10 (JANV 2026) DANS LE CADRE D'UN PLAN D'EPARGNE RETRAITE ASSURANCE ?

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) peut être choisi comme unité de compte dans votre plan d'épargne-retraite assurance.

Le plan d'épargne-retraite assurance est un contrat multisupport et ne comporte pas de garantie en capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ce contrat comporte des frais sur versement, des frais sur arbitrage, des frais de transfert et des frais de gestion.

Pendant toute la période de commercialisation, les investissements affectés au support LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) sont effectués sur la base du prix de souscription précisé dans la partie « caractéristiques générales » de la présente brochure. Le prix de souscription peut varier selon la date d'investissement.

La valeur de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est le prix de souscription correspondant au jour de valorisation de votre versement ou arbitrage sur ce support tel qu'il résulte des règles de conversion et de capitalisation figurant dans la notice d'information de votre contrat.

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) proposé comme unité de compte est soumis au risque de défaut, de liquidation de l'Emetteur et au risque de défaut, liquidation ou mise en résolution du Garant de la formule.

Avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de :

- ▶ transfert, rachat, ou liquidation du plan d'épargne-retraite ;
- ▶ arbitrage ou changement de formule de gestion ;
- ▶ ouverture d'un compartiment autre que celui des versements volontaires déductibles ;
- ▶ décès de l'adhérent-assuré.

Dans ces conditions, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la date de remboursement anticipé automatique.

A partir du 23 avril 2026, LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de janvier, début de la Période de Souscription : le prix coté pourra être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix de souscription sur lequel votre investissement a été réalisé.

En cas d'annulation par l'assureur de la possibilité d'investir sur l'unité de compte LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

En cas d'exercice par l'émetteur de son droit de retirer l'offre des Titres de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) avant la fin de la période de commercialisation, le capital investi sur LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support en euros de votre contrat.

Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation : en cas de demande de rachat, de transfert, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'émetteur ou une entité liée financièrement à l'émetteur peut décider d'acquérir le titre de créance ; ces conflits d'intérêts potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) retenue pour la valorisation du plan d'épargne-retraite et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligataire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion) viennent diminuer le nombre de parts de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026).

À titre d'exemple, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 % et pour un investissement réalisé sur la base d'un prix de souscription de 100 euros, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les scénarios présentés ci-avant, comme suit :

Scénario (aux Dates de Remboursement)	Taux de rendement annuel brut*	Taux de rendement annuel net
Le 21/04/2028, si le niveau de l'Indice le 03/04/2028 est inférieur ou égal à 3,60%.	7,52%	6,44%
Le 23/04/2029, si le niveau de l'Indice le 05/04/2029 est inférieur ou égal à 3,60%.	7,25%	6,17%
Le 23/04/2030, si le niveau de l'Indice le 03/04/2030 est inférieur ou égal à 3,60%.	7,01%	5,94%
Le 21/04/2031, si le niveau de l'Indice le 01/04/2031 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,81%	5,74%
Le 21/04/2032, si le niveau de l'Indice le 05/04/2032 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,61%	5,54%
Le 21/04/2033, si le niveau de l'Indice le 01/04/2033 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,42%	5,36%
Le 21/04/2034, si le niveau de l'Indice le 03/04/2034 est inférieur ou égal à 3,60%.	6,25%	5,19%
Le 21/04/2034, si le niveau de l'Indice le 03/04/2034 est supérieur à 3,60%.	0,00%	-1,00%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales ou fiscales Les frais propres à votre contrat sont précisés au sein de la notice d'information. LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) en tant qu'unité de compte du plan d'épargne-retraite assurance, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

*Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 21 avril 2026 à la date d'échéance concernée.

LCL AMPLITUDE TEC 10 (JANV 2026)

Avant tout investissement dans LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- ▶ le prospectus de base en date du 27 juin 2025 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° 25-251 (le prospectus de base), et le premier supplément en date du 29 septembre 2025 approuvé par l'AMF sous le n° 25-388 (le premier supplément) et le deuxième supplément en date du 4 décembre 2025 approuvé par l'AMF sous le n° 25-466 (le deuxième supplément) qui ensemble constituent le « Prospectus de Base » et les Conditions Définitives en date du 10 décembre 2025 (les Conditions Définitives). L'approbation du prospectus de base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site de LCL Emissions (www.lcl-emissions.fr).
- ▶ le document d'informations clés en date du 10 décembre 2025 disponible sans frais à l'adresse suivante https://www.lcl-emissions.fr/lclfiance_fr/dl/doc/kid-priips/FR0014014494/FRA/FRA et sur le site de LCL Emissions (<http://www.lcl-emissions.fr>).

Pendant la Période de Souscription, si un fait nouveau affectant l'Émetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit supplément. En cas de demande de rachat avant échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquérir le Titre de créance : ces conflits d'intérêt potentiels peuvent avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce Titre et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations de ce document sont partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle.

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

Quels sont les avantages de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) ?

- ▶ LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) peut arriver à échéance avant les 8 ans. À 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 ans, si le taux TEC 10 est inférieur ou égal à 3,60%, le produit s'arrête automatiquement et vous percevez le Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 7,80%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées :
 - ▶ soit 15,60%⁽¹⁾ à 2 ans (soit un TRAB* de 7,52%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 23,40%⁽¹⁾ à 3 ans (soit un TRAB* de 7,25%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 31,20%⁽¹⁾ à 4 ans (soit un TRAB* de 7,01%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 39,00%⁽¹⁾ à 5 ans (soit un TRAB* de 6,81%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 46,80%⁽¹⁾ à 6 ans (soit un TRAB* de 6,61%⁽¹⁾),
 - ▶ soit 54,60%⁽¹⁾ à 7 ans (soit un TRAB* de 6,42%⁽¹⁾).
- ▶ Sinon à l'échéance des 8 ans, si le produit n'a pas été remboursé par anticipation :
 - ▶ Si le taux TEC 10 est inférieur ou égal à 3,60%, vous bénéficierez du Capital⁽¹⁾ augmenté d'un gain fixe prédéterminé de 7,80%⁽¹⁾ multiplié par le nombre d'années écoulées soit 62,40%⁽¹⁾ (soit un TRAB* de 6,25%⁽¹⁾),
 - ▶ Si le taux TEC 10 est inférieur ou égal à 3,60%, le Capital⁽¹⁾ est remboursé (soit un TRAB* de 0%⁽¹⁾).

Quels sont les inconvénients liés à LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) ?

- ▶ Risque de perte en capital non mesurable *a priori* et pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital⁽¹⁾ :
 - ▶ En cours de vie du placement : en cas de revente de vos Titres avant l'échéance, le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente⁽³⁾.
 - ▶ Il existe un risque de perte en capital, pouvant aller jusqu'à l'intégralité du Capital⁽¹⁾ même à l'échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.
- ▶ Vous ne connaissez pas *a priori* l'échéance du produit qui peut avoir lieu à 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou bien à 8 ans selon l'évolution du taux TEC 10. Vous devez conserver vos Titres jusqu'à la Date d'Échéance⁽²⁾ du produit ou jusqu'aux Dates de Remboursement Anticipé Automatique⁽²⁾ pour bénéficier de la formule.
- ▶ Le rendement du produit indiqué ne prend pas en compte les effets de l'inflation dans le temps. Une inflation élevée sur la durée de détention aura un impact négatif sur le rendement réel (corrigé de l'inflation) du produit.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

(2) Veuillez vous référer aux caractéristiques générales en page 9 pour le détail des dates.

(3) Le prix de revente du Titre avant la Date d'Échéance inclura une indemnité d'engagement de rachat de l'Agent Placeur (Amundi Finance) équivalente à 1 % de la Valeur Nominale.

Avertissement

L'Emetteur (LCL Emissions), le Garant (LCL), l'agent de calcul (Amundi Finance), l'assureur Predica et les autres assureurs du groupe (en assurance vie) ainsi que les distributeurs des Titres (LCL) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Facteurs de risques :

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives du Titre (tel que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

- ▶ **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).
- ▶ **Risque de crédit** : l'investisseur est exposé au risque de solvabilité de LCL et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'investisseur s'expose au risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾.
- ▶ **Risque de mise en résolution** : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de LCL (Groupe Crédit Agricole), l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital ou modification des éléments financiers des Titres) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital⁽¹⁾. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Emetteur et le Garant LCL pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Emetteur ou le Garant ne soit défaillant.
- ▶ **Risque de marché** : en cas de vente avant l'échéance, l'investisseur ne touchera pas les gains. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution du taux TEC 10, de sa volatilité, des taux d'intérêt, le niveau de financement de LCL auprès de qui le produit de l'émission est placé et la durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable *a priori* par rapport au Capital⁽¹⁾.
- ▶ **Risque lié à l'utilisation des fonds** : les Titres ne constituent pas des « obligations durables ». La politique d'investissement durable déterminée par le groupe Amundi ne se réfère à aucun moment à un indice de marché ou à des orientations de place telles que les sustainability bonds guidelines de l'International Capital Markets Association ou autres normes volontaires portant sur des obligations durables. Aucun rapport d'une tierce partie pour vérification ne sera établi. Les règles fixées par le « Guide de l'investissement durable pour les titres de créance » et la politique d'investissement durable d'Amundi sont amenées à évoluer du fait (i) que certaines réglementations liées à SFDR sont toujours en cours d'élaboration et n'ont pas encore été publiées ou (ii) de toute interprétation qui pourrait être faite par les autorités de contrôle européennes ou locales sur ces règles, ce qui pourrait conduire à des changements dans les engagements d'affectation communiqués lors de l'émission (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).
- ▶ **Risques relatifs à la survenance d'un Evènement sur Taux de Référence** : En cas d'interruption ou d'interdiction d'utilisation du taux TEC 10, l'application de règles d'ajustement ou de substitution prévues par le Prospectus de Base (taux successeur, taux alternatif, ajustement de l'écart de taux, ou recours au dernier TEC 10 publié) peut créer des incertitudes et affecter négativement la valeur, la commercialisation et le rendement des Titres.
- ▶ **Risques relatifs aux titres indexés sur sous-jacent** : Le règlement et la réforme portant sur les "indices de référence" pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les Titres indexés sur ou faisant référence à un "indice de référence". Une interruption ou une interdiction d'utilisation du taux TEC 10 et de tout autre indice de référence pourrait avoir un effet défavorable sur la valeur des Titres indexés sur ces indices et donner lieu à des ajustements des Modalités des Titres. Ces éléments peuvent entraîner une perte pour les Porteurs des Titres.

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre du contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

- **Forme Juridique** : Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et un remboursement du Capital⁽¹⁾ à l'échéance
- **Code ISIN** : FR0014014494
- **Emetteur** : LCL Emissions – Véhicule d'émission de droit français.
- **Garant** : Crédit Lyonnais S.A. (« LCL ») garantit à l'échéance le paiement des sommes dues par l'Emetteur.
- **Sous-jacent** : Taux TEC 10 ou Taux de l'Échéance Constante à 10 ans (CNO – TEC 10) des obligations assimilables du Trésor français, tel que publié sur la page Reuters BDFCNOTE et devant être observé à ou après 11h30 (heure de Paris) à chaque observation
- **Période de Souscription** : Du 8 janvier au 27 mars 2026 sauf clôture anticipée de la Période de Souscription ou retrait de l'offre au gré de l'Emetteur, sans préavis. L'Emetteur se réserve le droit de retirer, à tout moment, l'offre des Titres avant le 27 mars 2026. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué aux compagnies d'assurances en cas de souscription sous forme d'unité de compte au sein de contrats d'assurance-vie ou du plan d'épargne retraite assurance. Si l'Emetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur le site internet www.lcl-emissions.fr.
- **Eligibilité** : Assurance vie et plan d'épargne retraite assurance
- **Devise** : Euro
- **Valeur Nominale du Titre** : 100 €
- **Durée d'investissement recommandée** : 8 ans (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique à 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 ans).
- **Date d'Échéance** : 21 avril 2034 (en l'absence de Remboursement Anticipé Automatique à 2 ans le 21 avril 2028, ou à 3 ans le 23 avril 2029, ou à 4 ans le 23 avril 2030, ou à 5 ans le 21 avril 2031, ou à 6 ans le 21 avril 2032, ou à 7 ans le 21 avril 2033).
- **Date d'Emission** : 18 décembre 2025
- **Prix de l'Emission** : 100 €
- **Prix de Souscription** : Les Titres seront offerts au public sur le marché secondaire au Prix de Souscription de :
En Assurance Vie et plan d'épargne retraite assurance
 - 99,75€ par Titre du 8 janvier 2026 au 19 janvier 2026 inclus ;
 - 99,87€ par Titre du 20 janvier 2026 au 18 février 2026 inclus;
 - 99,98€ par Titre du 19 février 2026 au 18 mars 2026 inclus ;
 - 100€ par Titre du 19 mars 2026 au 27 mars 2026 inclus.
- **Niveau de garantie du Capital⁽¹⁾ à l'échéance**: Remboursement de l'intégralité du Capital⁽¹⁾, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL.
- **Utilisation des fonds / Degré SI⁽²⁾** : Le produit net de l'émission des Titres sera utilisé par l'Emetteur principalement pour les besoins du financement de son activité en général. L'Emetteur consent à ce que soit employé un montant supérieur ou égal à 5% appliquée au montant nominal total des Titres en circulation pour financer ou refinancer des Actifs Durables Eligibles. Le paiement du Capital⁽¹⁾ et, des gains, pertes, rendements potentiels⁽¹⁾ relatifs aux Titres ne dépendra pas directement ou indirectement de la performance des Actifs Durables Eligibles.
- **Cotation** : à partir du 23 avril 2026 à la Bourse de Paris (Euronext Paris - www.euronext.com).
- **Marché secondaire** : Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché jusqu'au 5^{ème} jour ouvré précédant la date d'échéance du Titre. En cas de revente avant l'échéance, le prix de revente du Titre dépendra des conditions de marché et inclura une indemnité d'engagement de rachat perçue par l'Agent Placeur (Amundi Finance) en contrepartie de son engagement d'acquérir les Titres de 1% de la Valeur Nominale.
- **Agent de calcul** : Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

Années	Dates de Constatation Annuelle ou Finale du sous- jacent	Dates de Remboursement Anticipé Automatique ou Date d'Échéance
1 an	-	-
2 ans	3 avril 2028	21 avril 2028
3 ans	5 avril 2029	23 avril 2029
4 ans	3 avril 2030	23 avril 2030
5 ans	1 avril 2031	21 avril 2031
6 ans	5 avril 2032	21 avril 2032
7 ans	1 avril 2033	21 avril 2033
8 ans	3 avril 2034	21 avril 2034

- **Frais d'investissement** : néant
- **Frais de sortie** : néant.
- **Frais de contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance** : application des frais prévus aux contrats.
- **Commissions incluses dans l'investissement** : Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement ? » du Document d'informations clés de LCL Amplitude TEC 10 (Janv 2026) disponible sur le site <https://www.lcl-emissions.fr/lclfiance/fr/dl/doc/kid-priips/FR0014014494/FRA/FRA>. Les coûts incluent notamment des commissions versées à des tiers. Elles représentent un montant maximum équivalent à 2,00% par an des Titres effectivement placés.
- **TRAB (ou taux de rendement annuel brut)** : calculé sur une période allant du 21 avril 2026 à la date d'échéance concernée.

⁽¹⁾ Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de LCL. Le terme "Capital" désigne la Valeur Nominale du Titre. Le Capital, les gains, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite assurance (frais sur versement, d'arbitrage, de transfert et de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès dans le cadre contrat d'assurance vie et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement.

⁽²⁾ Pour plus de précisions veuillez-vous référer au Facteur de Risque lié à l'utilisation des fonds en page 8.



Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et a minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

AVERTISSEMENT : Ce document ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans le Prospectus tenu à disposition auprès de votre conseiller LCL, sur le site www.lcl-emissions.fr et sur demande auprès de LCL, Gestion financière, 10 avenue de Paris, 94800 Villejuif.

Les contrats LCL Vie, LCL Vie séries 1,2,3, Lionvie Multicapital, Acuity, Acuity 2, LCL Acuity Evolution sont des contrats d'assurance vie multisupports qui ne comportent pas de garantie en capital assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A - Predica, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances (le(s) « Contrat(s) d'Assurance Vie Predica »).

Commercialisation dans le cadre des Contrats d'Assurance Vie Predica: Le produit décrit dans le Document peut être proposé dans le cadre d'un Contrat d'Assurance Vie Predica, ludit produit sera alors un actif représentatif de l'une des unités de compte du Contrat d'Assurance Vie Predica. Ce document ne constitue pas une offre de souscription ou d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie Predica. En cas d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement à l'échéance ou à la Date de Remboursement Anticipé Automatique. Les Contrats d'Assurance Vie Predica sont soumis à des frais spécifiques, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat d'Assurance Vie Predica . L'assureur Predica s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les contrats d'assurance vie LCL Multisélection Vie et Capital sont assurés par AG2R La Mondiale Partenaire, Entreprise régie par le Code des assurances Membre d'AG2R LA Mondiale S.A. au capital de 73 413 150€ RCE Paris B 313 689 713, 14-16 boulevard Malesherbes 75008 Paris. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Les contrats Federlux Privilège, Privilège 2, Privilège 2+, Federlux 3+, Federlux Capital, Federlux Capital 2, Federlux Capital 2+, Federlux Capital 3+, sont assurés par Cali Europe, succursale France, adresse postale : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris, R.C.S. Paris 442 471 116. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Les contrats Federlux Life (uniquement contrats FRNR), Calie Life Excellence 2 (uniquement contrats FRNR) et LCL Worldwide Life Insurance (uniquement contrats FRNR) sont assurés par Cali Europe, société anonyme d'assurance vie R.C.S. Luxembourg B 75007 - Siège social : 9 allée Scheffer, Building C,L-2520 Luxembourg – Adresse postale BP925, L-2019 Luxembourg. Ces contrats ne comportent pas de garantie en capital.

Commercialisation dans le cadre du plan d'Épargne Retraite Assurance : Le produit décrit dans le Document peut être proposé dans le cadre d'un plan d'épargne retraite assurance (le « plan d'épargne retraite (PER) assurance »), le dit produit est un actif représentatif de l'une des unités de compte du plan d'épargne retraite (PER) assurance disponible dans la formule de gestion libre. En cas d'arbitrage, de changement de Formule de gestion, de rachat, de transfert, de dénouement du contrat à la retraite ou par décès avant le terme du produit, la valeur de remboursement dépendra des conditions de marché et pourra être différente de celle résultant de l'application du mécanisme de remboursement.

Le PER assurance LCL Retraite PER est un contrat d'assurance vie de groupe multisupports, souscrit par ARVIGE auprès de Crédit Agricole Assurances Retraite, Fonds de retraite professionnelle supplémentaire régi par le code des assurances, S.A. au capital de 350 929 580 € entièrement libéré, dont le siège social est 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, immatriculée sous le numéro 905 383 667 RCS Paris. Le contrat présente un risque de perte en capital. Les dispositions complètes du contrat figurent dans la Notice d'Information.

Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion aux contrats d'assurance vie et au plan d'épargne retraite (PER) assurance.

Les présentes informations, y compris toute publication, représentation ou utilisation d'Indices CNO-TEC ou de tout produit dérivé de ceux-ci, sont fournies dans le cadre de la Licence conclue avec la Banque de France.

Les Indices CNO-TEC sont la propriété exclusive de la Banque de France.

Les données utilisées pour l'élaboration desdits indices ou produits dérivés sont fournies par MTS France.

Les documentations juridiques sont disponibles auprès des Conseillers LCL Banque Privée.

Emetteur : LCL Emissions - société anonyme de droit français à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 234 940 - siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris, France.

Agent de calcul : Amundi Finance, Société Anonyme au capital de 40 320 157 euros, établissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier, Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris – France.

Garant : CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de 2.037.713.591€ - Immatriculée sous le n° 954509741 – RCS LYON - Siège social : 18, rue de la République - 69002 LYON - Siège central : 20 avenue de Paris – 94811 VILLEJUIF Cedex - Inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07001878 - Agréé à Monaco par la Commission de Contrôle des Activités Financières (CCAF) pour les activités de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, la réception et la transmission d'ordre pour le compte de tiers et le conseil et l'assistance en lien avec ces activités. Carte professionnelle de transaction immobilière n° CPI 6901 2020 000 045 362 délivrée le 22/10/2020 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon. Le CREDIT LYONNAIS ne reçoit ni ne détient aucun fonds au titre de cette activité.

Mise à jour en décembre 2025.

